

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JUIN 2020 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents :- Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF – Jean-Marc DURY – Didier FENEON – Patrice MAILY – Magali MATHIEU – Valérie PILLOUX – Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations : AUPECLE Valérie à Armand BRIGAUD

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE jusqu'à 22h et Armand BRIGAUD jusqu'à la fin de la réunion (**1h10**)

Date de convocation : 5 juin 2020

Date affichage : 8 juin 2020

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2020, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter cinq délibérations :

- Primes COVID 19
- Délégués à la commission communale des impôts
- Délégué suppléant à la Communauté de Communes Le Grand Charolais
- Délégation d'attribution du conseil municipal au maire
- Recrutement de l'agent contractuel en cas d'indisponibilité d'un agent

Délibérations :

1/ Vote du taux des 3 taxes :

Le Maire donne connaissance de l'état de notification 2020 sur la base des taux d'imposition 2019 des trois taxes (taxe habitation – foncier bâti – foncier non bâti).

Après une étude approfondie du Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal adopte de maintenir pour la part communale :

* taxe habitation : reste à 3.00 %

* foncier bâti : reste à 2.50 %

* foncier non bâti : reste à 31.35 %

8 voix pour, 3 voix contre

2 / Subventions 2020 :

Cantine Scolaire : 4500 euros

Défi Anthony : 50 euros

Coopérative scolaire de l'école de Saint Julien de Civry : 350 euros

Radio cactus : 80 euros

Programme activités culturelles de la Médiagora : 500 euros

Festival Jus de cirque : 1000 euros

Le conseil donne son accord pour un total de 7000 €,

11 voix pour

3/ Proposition du budget Primitif 2020 de la Commune :

Fonctionnement équilibré à 591 830.41 € en recettes et dépenses

Investissement équilibré à 352 480.62 € en recettes et dépenses

11 voix pour

4/ Proposition du Budget Primitif 2020 de l'assainissement :

Fonctionnement équilibré à 19 024.66 € en recettes et dépenses

Investissement équilibré à 17 770.56 € en recettes et dépenses

11 voix pour

5/ Tarifs des différentes garderies communales :

Le Maire, Didier ROUX, explique au conseil municipal qu'il existe des garderies avec des tarifs différents en fonction des tranches horaires.

Le tarif horaire de la garderie périscolaire est inchangé depuis septembre 2014 à 1.20 euro la demi-heure.

Le tarif horaire de la garderie des transports est inchangé depuis septembre 2014 à 1.70 euro quelque-soit le temps de fréquentation pour un enfant ne montant pas effectivement dans le bus communal.

Le Conseil Municipal, décide de maintenir la participation financière horaire des familles par enfant comme suit :

* garderie périscolaire :

de 7h15 à 8h15 et de 17h30 à 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 1,20 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due).

* garderie des transports :

de 8h15 à 8h50 pour tous les matins : gratuite

de 16h20 à 16h45 pour tous les soirs : gratuite

* garderie des transports :

de 16h45 à 17h30 pour tous les soirs : 1,70 euro pour les enfants ne montant pas dans le bus quel que soit le temps de fréquentation.

11 voix pour.

6/ Encaissement chèque Groupama pour remboursement pare-brise Kangoo :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 464.67 euros. Ce chèque correspond au remboursement du pare-brise de la voiture communale.

11 voix pour.

7/ Sortie de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire (ATD71) :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune est adhérente à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire (ATD71) depuis 2010. Les services de l'ATD71 ont été nécessaires lors de la mise en place du 1er marché public concernant le site multiservice (Boulangerie/Agence Postale/Logements/Médiagora)..

Il rappelle que tout membre peut demander son retrait de l'ATD71 en produisant la délibération de l'organe compétent au plus tard le 30 septembre de l'exercice en cours. Le retrait est effectif au 1er janvier de l'année suivante. En cas de retrait volontaire, le retour ne sera possible que 3 ans après.

11 Voix pour

8/ Prime coronavirus :

Didier ROUX explique aux membres du conseil municipal que les agents territoriaux qui se sont fortement mobilisés en présentiel pendant la période d'épidémie du covid-19, peuvent bénéficier d'une prime exceptionnelle non soumise à cotisations et non imposable sur le revenu. Deux agents bénéficieront de cette prime.

11 Voix pour

9/ Commission communale des impôts directs :

Le Maire donne connaissance d'un courrier de la Direction générale des Finances Publiques de Saône et Loire en date du 5 juin 2020 concernant la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour une population inférieure à 2 000 habitants,

Le Maire précise qu'il y a lieu de présenter 24 personnes contribuables de la commune. Le Directeur des Finances Publiques en choisira 6 de chaque.

Le Conseil Municipal, après réflexion présente les personnes suivantes pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs :

- - Anne-Marie LAVEDER - Patrice MAILY - Serge BERTILLOT - Jean-Marc DURY - Jean-Michel GRUEL - Roger AUPECLE - Bruno DUCERF - Jean Henri FENEON - Bernard GAUTHERON - Catherine PERCHE –

11 voix pour

10/ Délégation d'attribution du conseil municipal au maire :

Le Maire explique que les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22, permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences :

Délégation concessions cimetière

Marché et factures jusqu'à 12 000 €

Accident véhicules municipaux jusqu'à 3 500€

11 Voix pour

11/ Délégué suppléant à la communauté de commune du grand charolais :

A la demande de Patrice MAILY, Valérie PILLOUX a accepté de lui laisser le poste de délégué suppléant à la CCGC qui est attaché à la fonction de 1^{er} adjoint.

Le maire présente une demande de la première adjointe Mme Valérie PILLOUX pour démissionner de sa place de suppléante à la communauté de commune au profit du 2^{ème} adjoint M. Patrice MAILY.

Le conseil municipal approuve à 9 voix pour et 2 abstentions.

12/ Délégation pour remplacement d'un agent en cas d'accident ou maladie

Le conseil donne délégation au maire pour avoir recours à un contractuel en cas d'absence d'un agent communal.

Divers :

1/ Etat des paiements des loyers à mi-juin :

L'état des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Commissions Internes au Conseil Municipal :

- Voierie : Serge BERTILLOT, Didier FENEON, Armand BRIGAUD, Valérie PILLOUX, Valérie AUPECLE
- Bâtiment : Serge BERTILLOT, Patrice MAILY, Joëlle SAMPAIX, Valérie AUPECLE
- Cimetière : Valérie PILLOUX, Armand BRIGAUD, Didier ROUX, Magali MATHIEU, Jean-Marc DURY
- Aménagement paysager : Valérie PILLOUX, Magali MATHIEU, Delphine DUCERF, Didier ROUX
- Patrimoine, tourisme et communication : Valérie PILLOUX, Joëlle SAMPAIX, Magali MATHIEU, Armand BRIGAUD
- Soutien à la culture en milieu rural : Patrice MAILY, Joëlle SAMPAIX, Delphine DUCERF
- Urbanisme : PLUI : Patrice MAILY, Armand BRIGAUD, Serge BERTILLOT, Didier ROUX
- Ecole – Garderie – Bus – RPI : Valérie PILLOUX, Valérie AUPECLE, Delphine DUCERF, Didier ROUX
- Budget : Valérie PILLOUX, Serge BERTILLOT, Patrice MAILY, Joëlle SAMPAIX, Jean-Marc DURY, Valérie AUPECLE
- Dénomination des rues : Serge BERTILLOT, Didier FENEON, Joëlle SAMPAIX, Didier ROUX

3/ Récolement des archives communales :

A l'occasion du renouvellement des conseillers municipaux, le maire doit prendre connaissance des archives communales. Le récolement est un état des lieux qui est fait par le maire nouvellement élu et qui est transmis aux archives départementales.

4/ Pays Charolais Brionnais : Village du futur :

Le sujet sera repris à la réunion de juillet 2020

5/ Cimetière :

La commune continue de réfléchir à l'entretien de son cimetière en s'interdisant l'utilisation de désherbants.

6/ Classement cloche n° 1 église :

Le 3 juin dernier, la mairie a reçu un arrêté portant classement au titre des monuments historiques de la cloche n°1 « Catherine » de 1803 en bronze de fondeur inconnu.

7/ Priorité route du Petit Civry :

Le sujet sera repris à la réunion de juillet 2020

8/ Demande d'un agent communal :

Les horaires d'ouverture de l'agence postale communale reprendront le 6 juillet et seront au moins pour la période d'été :

Lundi- Mardi-Jeudi-Vendredi : 9h30 à 12h30

Mercredi : 9h30 -12h30 / 15h00-18h00

Samedi : 9h30-12h30

Questions diverses :

1/ Pot de départ de Thierry Billard et arrivée de Florent Billard :

Il sera prévu courant septembre avec l'inauguration des abords de l'église.

2/ Rappel : distribution de masques :

Chaque Juliennois et Juliennaise (âgé de 10 ans et plus) est invité à venir retirer 1 masque en tissu en se rendant à la Médiagora où Joëlle Sampaix tiendra une permanence : Samedi 20 juin et Samedi 27 juin de 10h00 à 12h00.

Pour celles et ceux qui sont dans l'impossibilité de se déplacer, il faut s'adresser en mairie et une distribution personnalisée à domicile sera effectuée.

3/ Vérification des 20 extincteurs :

Elle a été faite le lundi 8 juin par la société Desautel dans tous les bâtiments communaux. Le sujet sera repris à la réunion de juillet 2020.

4/ Presse de la Communauté de Communes Le Grand Charolais (CCLGC):

Le sujet sera repris à la réunion de juillet 2020

5/ Demande du locataire du logement du site médical :

Le sujet sera repris à la réunion de juillet 2020

6/ Cotisation au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône et Loire (CAUE) :

Le sujet sera repris à la réunion de juillet 2020

7/ Courrier de Monsieur Jean-Paul EMORINE :

Didier ROUX donne lecture de sa lettre où il adresse ses plus vives félicitations à Monsieur le Maire, les adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux et souhaite beaucoup de courage dans l'accomplissement du mandat et dans la réalisation des projets pour le bien des administrés.

Prochaine réunion de Conseil Municipal :
Vendredi 24 juillet 2020 à 18 h 00 à la salle de la Mairie

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procuration :

Valérie AUPECLE à Armand BRIGAUD